

OUTIL DE GESTION DES DECLARATIONS D'INTERETS

Pour accéder à l'application : <http://dpi.invs.sante.fr>

Si vous êtes déjà inscrit...

Si vous n'êtes pas encore inscrit...

Identifiant :

Mot de passe :

J'ai oublié mon mot de passe ?

Utilisez le bloc **de droite** lors de votre première connexion : **Créez votre compte**

Conservez bien **votre identifiant** (adresse mail) et **votre mot de passe** (créé par vous) ; ils vous serviront pour les connexions ultérieures. **Le mot de passe doit être complexe et comporter des lettres (minuscules/majuscules), au moins 1 chiffre et 1 signe (+, /, €, etc... à choisir).**

Si vous êtes un agent de l'InVS, vous n'avez pas à créer de compte. Il vous suffit de vous connecter avec vos identifiants classiques. Cliquez ici pour retourner à l'écran de connexion.

Règles de saisie du formulaire

Nom : Prénom :

Adresse email : Confirmation de l'adresse email :

Mot de passe : Confirmation du mot de passe :

Renseignez l'ensemble des champs du formulaire, cochez la case relative aux recommandations de la CNIL, puis, cliquez sur le bouton « Valider »

SUCCÈS

Un email vient de vous être envoyé à l'adresse suivante : dcolliot@ideia.fr. Celui-ci contient un lien permettant de finaliser votre inscription.

L'application génère l'envoi d'un email contenant le lien qui permet

INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

OUTIL DE GESTION DES DÉCLARATIONS D'INTERETS

Utilisateur Externe

ACCUEIL

ACCUEIL | MA DÉCLARATION EN COURS | DÉCLARATION VALIDÉE / HISTORISÉES | MES PIÈCES JOINTES

✓ Votre inscription vient d'être finalisée. Vous êtes actuellement connecté mais, lors de vos prochaines venues sur l'application, vous pourrez vous connecter à l'application en saisissant vos identifiants de connexion.

Texte de la mire d'accueil.

A compléter dans l'interface de paramétrage.

de formaliser la création de votre compte. Cet email vous rappelle également vos identifiants de connexion (votre email et votre mot de passe) conservez ces informations précieusement pour les connexions ultérieures. Une fois l'inscription finalisée, vous serez automatiquement connecté à l'application à partir du lien reçu par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.

Pour les connexions ultérieures (modification de la DPI), vous utiliserez le bloc de gauche puisque vous posséderez désormais un compte.

En cas d'oubli du mot de passe

Si vous êtes déjà inscrit...

Identifiant :

Mot de passe :

J'ai oublié mon mot de passe ?

Si vous êtes déjà inscrit...

Identifiant :

Mot de passe :

Dans la fenêtre pop-up, renseignez votre identifiant (adresse courriel) saisissez le captcha de sécurité Cliquer sur le bouton « Valider ». Si le couple identifiant / captcha est valide, un message confirme l'envoi d'un courriel permettant à l'utilisateur d'accéder à une interface de modification du mot de passe. L'application génère l'envoi d'un mail contenant le lien permettant de modifier le mot de passe.

Saisissez un nouveau mot de passe ainsi que sa confirmation. Cliquez sur le bouton « Valider la modification de mon mot de passe ». Un message confirme la modification du mot de passe par l'envoi d'un courriel contenant les nouveaux identifiants d'accès à conserver pour les connexions ultérieures.

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Indiquer votre email :

Captcha de sécurité :

SUCCÈS

Un email vient de vous être envoyé à l'adresse dcolliot@ideia.fr. Celui-ci contient un lien sécurisé vous permettant d'accéder à une interface de modification de votre mot de passe.

A partir de l'onglet « ma déclaration en cours », pour créer votre déclaration d'intérêts cliquez sur le lien « pour le faire cliquer simplement sur ce texte »



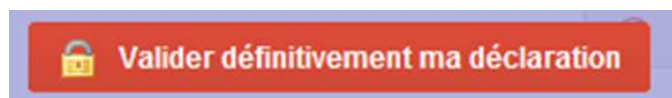
Vous accédez au formulaire à compléter...

Le bouton « Ajouter » vous permet de compléter le formulaire section après section.

Procédez au remplissage de votre déclaration ; laissez-vous guider par les consignes (fenêtres pop-up)



Vous pouvez à tout moment interrompre la saisie et la reprendre ultérieurement ou lorsque vous êtes plus disponible ; Pour ne pas perdre les données déjà renseignées, il vous suffit de cliquer sur le bouton « Enregistrer le brouillon de ma déclaration ». A ce stade, le gestionnaire de l'application n'a pas accès aux informations saisies.



Une fois la saisie terminée, n'oubliez pas de valider votre DPI afin qu'elle soit officiellement transmise et accessible par le gestionnaire de l'InVS. Par contre, elle n'est plus modifiable à ce stade, les informations contenues sont prises en compte.

Une fois la saisie terminée, n'oubliez pas de valider votre DPI afin qu'elle soit officiellement transmise et accessible par le gestionnaire de l'InVS. Par contre, elle n'est plus

Date de création	Début de validité	Fin de validité	Etat
23 juillet 2012	24 juillet 2012		Validée

Une fois validée définitivement, votre déclaration est accessible depuis l'onglet « déclarations validées/historisées »

Si vous souhaitez mettre votre DPI à jour, il vous suffit de sélectionner la DPI « validée », de cliquer sur le bouton « Mettre à jour », et un formulaire déjà renseigné des informations précédemment communiquées sera de nouveau modifiable pour que vous puissiez la modifier et/ou la compléter... En validant cette nouvelle version, la précédente apparaîtra sous le statut (état) « historisée ».

Date de création	Début de validité	Fin de validité	Etat
25 juillet 2012	25 juillet 2012		Validée
23 juillet 2012	24 juillet 2012	25 juillet 2012	Historisée

Vous pouvez consulter une DPI historisée.

Vous pouvez consulter et imprimer votre déclaration publique d'intérêts « validée » ; l'impression de votre DPI validée génère 2 formulaires : un formulaire intégral (contenant toutes les informations saisies) et un formulaire expurgé des mentions non publiables.